

Rentrée scolaire 2022/2023

NOTE D'INFORMATION DEMI-PENSION MODALITES D'ADMISSION DES ELEVES

L'hébergement dépend de la région Occitanie. La restauration a une capacité de 500 places. Le midi, le restaurant sert 1800 repas en 3 services (11h15-12h15-13h15). Pour éviter l'attente, les élèves qui le peuvent sont encouragés à venir manger en dehors de ces créneaux.

Les repas comprennent un choix d'entrées chaudes ou froides, plusieurs plats principaux avec assortiment de légumes, un laitage et un dessert. Les quantités sont adaptées à l'âge des lycéens, en respectant la réglementation en vigueur. Le pain et les fruits sont servis à volonté.

Les repas sont préparés sur place par une équipe de cuisiniers et d'assistants Professionnels. Les menus sont disponibles sur le site des Lycées S.HESSEL.

La restauration est ouverte le matin de 6h30 à 8h00, le midi de 11h15 à 13h30 et, pour les internes uniquement, le soir de 18h30 à 19h30.



La carte jeune qui sert de badge est obligatoire pour l'accès au self à la fois pour acter la présence de l'élève et pour vérifier son statut. Si l'élève oublie sa carte, il peut émettre un ticket (maxi 2 fois dans la semaine) à partir de la borne qui sera à nouveau située **en face de l'entrée de la restauration à compter de la rentrée de septembre.**

Vos interlocuteurs:

- Mme DEJAEGER – intendante – 05.34.25.52.57
- M. CASSAN – chef cuisine – 05.34.25.52.09
- Mme FANOVARD (lycée général et technologique) 05.34.25.52.53 – Mme JONOT (lycée Professionnel) – 05.34.25.52.49

Les bureaux de l'intendance concernant l'hébergement seront à nouveau situés en face de l'entrée de la restauration à compter de la rentrée.

Tarifs :

Nous appliquons 2 modes de tarifs pour le restaurant le midi :

- Le forfait 5 jours hebdomadaire (hors stagiaires, BTS et apprentis).
- L'achat de ticket individuel pour les stagiaires, les BTS et les apprentis mais aussi pour les familles qui ne souhaitent pas s'engager au forfait.

Forfait 5 jours :

Attention il n'y a pas de déduction pour les repas non pris sauf :

- Participation à une sortie pédagogique ou voyage scolaire organisé par l'EPLE sur le temps scolaire lorsque le lycée ne prend pas en charge la restauration ou l'hébergement durant tout ou partie de la sortie ou du voyage,
- Stage en entreprise prévu par un référentiel amenant l'élève à prendre ses repas en dehors de son établissement,
- Exclusion temporaire d'un élève par mesure disciplinaire ou retrait de l'établissement sur invitation de l'administration

Et sur demande (faites par les familles au retour de l'élève et sur justificatifs) :

- Maladie, accident. En cas de maladie et accident, aucune remise d'ordre n'est accordée lorsque la durée de l'absence est inférieure à 10 jours consécutifs (2 semaines de cours).

Vous pouvez demander un changement de régime à tout moment par courriel (0311902z-gest@ac-toulouse.fr) **à condition que toutes vos créances liées au forfait soient réglées.**

Les montants des forfaits sont fixés par la région pour l'année scolaire et répartis en 3 trimestres par l'établissement.

La facture est établie:

- entre le 01 et le 10 octobre 2022 pour le 1^{er} trimestre
- entre le 17 janvier et le 01 février 2023 pour le 2^{ème} trimestre
- entre le 01 au 15 mai 2023 pour le 3^{ème} trimestre.

Les règlements sont attendus au plus tard dans les 10 jours à compter de la réception de la facture ou « Avis aux familles ». Tout retard de paiement expose la famille à une poursuite de la créance par voie d'huissier dont les frais sont à la charge de la famille.

Des aides financières accordées par la Région Occitanie peuvent être proposées aux familles qui rencontrent des difficultés : Aide à la restauration jusqu'à 50 % de la facture, fonds social jusqu'à 100 % de la facture. Les dossiers sont à retirer au service hébergement pour tous les élèves qu'ils soient demi-pensionnaires ou externe au ticket.

Tarif : (susceptible d'être modifié en 2023)

repas au ticket	3,97 €
Demi pensionnaire (forfait 5 jours obligatoire, découpé en 3 trimestres)	550,00 €

Les repas individuels sont gérés à l'aide du porte-monnaie intégré dans la carte jeune. L'accès à la restauration se fera à l'aide de cette carte Région mais elle doit être **préalablement créditée** à l'aide d'un chèque, ou par paiement carte bleue soit à la borne du lycée, soit à distance avec l'application MYTURBOSELF.

Moyens de paiement:

- par TIPI : (cf ENT/Intendance pour les instructions de paiement en ligne) ce système permet aux familles d'échelonner le paiement
- **pour les élèves BTS et du CFA et les élèves externes**, les repas sont **payables d'avance en créditant la carte jeune** par paiement carte bleue soit à la borne du lycée, soit à distance avec l'application MYTURBOSELF. L'élève ne pourra pas manger si son compte n'est pas crédité.

Par défaut, par chèque bancaire. Le crédit sur carte se fait uniquement les lundis et jeudis matins